

Sommet de l'Élysée sur la paix et la sécurité en Afrique – 6 et 7 décembre 2013

## Les droits humains au cœur d'une nouvelle relation équilibrée et solidaire entre l'Afrique et la France

### Note de position

Le sommet de l'Élysée qui se tiendra les 6 et 7 décembre 2013, à Paris et regroupera plusieurs dizaines de chefs d'État de toute l'Afrique autour des problématiques de « Paix et de sécurité » est selon la FIDH, ses 40 organisations membres en Afrique et son organisation membre en France, la Ligue des droits de l'Homme et du Citoyen, une occasion importante pour l'Afrique et la France d'établir une nouvelle relation plus équilibrée, équitable et solidaire avec au cœur de ce projet, le respect des droits humains. Le 21 novembre 2013, le vice-président de la FIDH, Me Drissa Traoré, a rencontré le président français François Hollande pour porter le message de la société civile africaine de la nécessité d'inscrire la paix et la sécurité du continent africain par le respect des droits humains, et notamment le renforcement de la justice et de la lutte contre l'impunité, le développement économique et démocratique, ainsi que la reconnaissance de la place centrale des femmes et leur promotion dans les systèmes politiques et sociaux pour en assurer la pleine réalisation. Ce sont ces messages que la FIDH et ses organisations adressent au quotidien aux gouvernements et populations africains.

### 1. Paix et sécurité : les défis

L'Afrique est en transition politique depuis les indépendances. Cette transition politique inclut des avancées remarquées de la démocratie en Afrique mais aussi parfois des reculs marqués par des conflits et l'insécurité.

L'aspiration démocratique de l'Afrique a permis de mettre en œuvre des réalisations concrètes qui se heurtent encore à d'importants défis :

***L'importation du terrorisme dans le Sahel et en Afrique sub-saharienne*** impose de nouveaux enjeux sécuritaires transnationaux et démocratiques aux gouvernements en place et les oblige à penser une sécurité collective et une coopération régionale, inter-régionale et internationale qui devrait tirer les leçons et les errements de la politique de lutte contre le terrorisme de la décennie des années 2000 et les graves violations des droits de l'Homme qui l'ont souvent accompagnées, tant aux États-Unis, en Europe qu'au Maghreb ou en Asie. Le manque de sanction et l'impunité des responsables des graves violations des droits de l'Homme dans le cadre de la lutte - pourtant légitime - menée contre le terrorisme a renforcé la perception d'un choc de civilisation dans lequel la justice et le respect des droits humains ne constituaient non plus un principe universel mais sélectif, comme en Irak ou en Afghanistan par exemple. L'instrumentalisation de cette impunité et de cette relativisation des droits humains universels par les groupes terroristes et certains États qui ont pu les soutenir a été un terreau puissant de la progression du terrorisme y compris en Afrique sahélienne et sub-saharienne.

***La tentative d'imposition d'un islam fondamentaliste par une réislamisation radicale*** de certaines régions d'Afrique par des forces antidémocratiques à la conception radicale et intolérante de l'Islam a préparé le terrain depuis de longues années à l'enracinement de groupes armés d'islamistes radicaux, de cellules terroristes se réclamant de l'Islam politique radical et djihadiste comme au Nord du Mali notamment.

***Le maintien de régimes ou de forces antidémocratiques*** constitue des forces réactionnaires de l'Afrique en marche, anachronique dans l'Afrique d'aujourd'hui. Même si leur nombre a considérablement baissé depuis 10 ans ( 7 coups d'États en dix ans contre 27 sur la même période il y a 20 ans), la prise de pouvoir (putsch et coup d'État) ou le maintien au pouvoir (consultations et élections non-démocratiques, manipulations constitutionnelles, etc) de tels régimes sont à l'origine des principaux conflits en Afrique ces dix dernières années comme en Côte d'Ivoire, au Mali, au Soudan, au Zimbabwe, ou en Centrafrique pour l'histoire présente. Les conflits liés aux échéances électorales

et démocratiques imposent un défi constant aux pays africains et aux organisations régionales africaines. Paradoxalement, c'est aussi un indicateur que les échéances électorales sont devenues un véritable enjeu de légitimité démocratique et de mode de gouvernement, non totalement pacifié, mais loin d'être sans maturité politique comme encore récemment au Sénégal, au Mali ou au Ghana.

**Les conflits entretenus par des groupes armés et des lobbys en raison de l'enjeu que constituent les ressources naturelles et les richesses** de l'Afrique, constituent d'importants défis pour la sécurité collective africaine et mondiale. La lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles alimentant les conflits comme cela a pu être le cas en Sierra Leone, au Liberia, et encore en République démocratique du Congo (RDC) doit constituer un axe fort de l'action collective, tant elle sape la capacité de l'État à lutter contre la pauvreté, soutenir l'éducation et assurer un développement durable.

**L'impunité des auteurs des crimes les plus graves** recule dans certains pays mais demeure un véritable défi en raison du manque d'indépendance et de moyens de la justice, et des lacunes des réformes étatiques nécessaires notamment en matière de sécurité intérieure des États. L'impunité représente une cause non négligeable de la récurrence des crises et des conflits africains et doit être combattue avec la première énergie. L'impunité est un boomerang qui revient dix ou vingt ans plus tard. Ainsi, le récent conflit centrafricain démontre que les mêmes auteurs présumés de crimes que la FIDH avait identifiés en 2003-2004 sont parmi ceux qui commettent aussi des crimes aujourd'hui. Laisser de tels acteurs en liberté ou au sein d'un système politique est une garantie d'échec de l'instauration d'une paix durable : ayant construit leur pouvoir sur l'instabilité, ils chercheront, pour conserver ce pouvoir ou pour organiser leur propre impunité, à accroître l'instabilité ou à bloquer les réformes. C'est la raison pour laquelle, la lutte contre l'impunité et pour la justice constitue un élément fondamental de l'instauration de la sécurité et de la paix.

**Les enjeux climatiques et écologiques de l'Afrique et du monde du XXIème** sont fondamentaux pour le développement économique, humain et social des peuples africains en interaction avec les autres continents. Une approche responsable de la gestion des ressources écologiques et de l'impact écologique et social de l'action des industries et des entreprises tant transnationales qu'africaines doit contribuer à un réel développement basé sur un consensus social. Dans ce cadre, le développement ne peut se faire sans les peuples et sans une nécessaire transparence des projets entrepris, et un nécessaire contrôle des investissements impliquant le cas échéant la responsabilité des dirigeants et des décideurs politiques et économiques.

**Le développement des trafics transnationaux** tels que les trafics d'êtres humains, de la drogue et des armes impose aux États africains une nécessaire mutation et recomposition des forces et des mandats des armées africaines, trop longtemps utilisées à des fins de répression intérieure. Le développement de ces menaces oblige les États africains et leurs partenaires, en premier lieu européens, à développer et soutenir une coopération régionale et transrégionale d'une dimension nouvelle, d'adapter les forces et les matériels aux menaces spécifiques que posent ces trafics et encadrer strictement cette lutte par le respect des principes et des droits humains pour que cette lutte conserve toute sa légitimité et que les forces armées ne soient plus perçues comme une force d'oppression mais bien des forces de protection des populations.

**Les migrations** qui peuvent constituer une chance tant pour les migrants eux-mêmes qui fuient l'oppression et la misère que pour les pays d'accueil des migrants si ces migrations sont pensées, organisées et structurées par des politiques ouvertes, progressistes et respectueuses des droits humains. Les trajets migratoires constituent le plus souvent une suite de drames, de violations des droits de l'Homme et un trajet vexatoire où des centaines de personnes meurent dans le Sahara ou sur les côtes de l'Europe. La démocratisation et le développement économique et social en cours de l'Afrique doivent permettre d'équilibrer les flux migratoires entre l'Afrique et l'Europe et d'éviter que les personnes, en majorité des femmes seules, soient obligées de fuir leur pays et leurs foyers pour continuer à vivre. Pour autant, une politique ouverte, responsable et solidaire des pays de l'Union européenne devrait permettre un accueil respectueux et décent des migrants et constituer la base d'une réussite personnelle et pour les sociétés d'accueil des migrants qui contribuent largement à la construction des sociétés et des économies.

Dans ce panorama des défis, il faut souligner les progrès démocratiques réalisés par l'Afrique et le

développement d'une société civile active et responsable qui accompagne ce processus de démocratisation et rend chaque jour plus crédible l'équilibre des pouvoirs.

## **2. Les droits humains comme un pilier de la paix et de la sécurité en Afrique soutenu par la France**

Le respect des droits humains, valeurs universelles reconnues tant par l'Union africaine que la France et la plupart des pays africains est un enjeu pour tous : confrontés aux défis du terrorisme, des guerres et de l'instabilité politique, le devoir de nos États est de conserver ou d'instaurer un cap démocratique. La liberté face à l'oppression, voilà le défi pour la paix face à la sécurité.

### ***Sécurité et gouvernement démocratique***

La sécurité est indissociable de l'enjeu démocratique et du respect des droits de l'Homme. Un État qui fonctionne sur la base des valeurs démocratiques et de respect des droits et des libertés individuelles et publiques a toutes les chances de réussir son projet de construction d'une société démocratique qui assure à tous les citoyens toutes les sécurités auxquelles ils ont droit.

En revanche, le gouvernement et la gouvernance démocratique créent les conditions d'une gestion transparente des finances de l'État, du contrôle de l'action publique de l'État par les citoyens et du respect des libertés politiques, au premier rang desquelles se situe le droit inaliénable du citoyen à choisir librement ses représentants par la tenue d'élections transparentes, sincères et crédibles. La soumission à la loi et au droit de l'État par le citoyen découle de sa conviction que les dirigeants qui légifèrent et conduisent les affaires publiques sont véritablement issues des urnes.

C'est ainsi que petit à petit, la culture démocratique se substituera à la culture de la violence qu'alimente le sentiment d'injustice et d'exclusion. La construction d'une démocratie apaisée ouvre les perspectives d'un développement durable dont les progrès économiques et sociaux renforcent la sécurité et la paix.

La justice et la sécurité se soutiennent mutuellement pour contribuer à la paix. Il est illusoire de se prévaloir d'un droit que l'insécurité empêche d'exercer librement dans l'espace public et social. Il est tout aussi difficile aux opérateurs économiques de déployer leurs activités dans un environnement d'insécurité juridique et judiciaire. La justice apporte donc de nombreuses formes de sécurité. La justice forme ainsi un bouclier face aux actions arbitraires de l'État, et garantit la sécurité des affaires et la protection des règles commerciales permettant aux acteurs économiques nationaux et internationaux d'avoir une certaine visibilité des principes et des procédures régissant les relations contractuelles.

### ***Justice, paix et sécurité : le triptyque gagnant***

Une justice indépendante et efficace, et la lutte contre l'impunité doivent être les priorités de la relation franco-africaine car c'est la condition pour prévenir les conflits, rétablir la paix, respecter les droits des victimes et des populations affectées et assurer les choix démocratiques des populations.

La lutte contre l'impunité au niveau national, tant en Afrique qu'en application de la responsabilité de l'État français de poursuivre les auteurs de crimes de torture et de crimes internationaux sur son territoire, est pour la France une priorité qu'elle doit pleinement assurer pour elle-même mais aussi en soutien des pays africains pour leur permettre d'assurer leur indépendance judiciaire.

Quant la justice nationale n'est pas en mesure d'être un recours pour les victimes, alors la justice internationale doit être présente comme un ultime recours. Cette justice internationale, et au travers elle notamment la Cour pénale internationale, doit progresser et devenir encore plus universelle mais, elle doit aussi être renforcée par une coopération accrue des États pour éviter que des crimes internationaux, qui constituent des menaces contre la paix régionale et mondiale, ne restent impunis. C'est une justice en devenir que nos États doivent soutenir pour en faire un instrument de justice mondiale. Il est important de rappeler que devant les juridictions pénales internationales, aucune qualité officielle ne peut être invoquée comme motif d'exonération de responsabilité.

### ***Les femmes et les droits des femmes au cœur de la promotion de la paix et la sécurité***

Les femmes sont largement absentes des processus politiques de prévention et de résolution des conflits alors qu'elles constituent un enjeu démocratique essentiel, une cible des nouveaux conflits, et apportent des solutions innovantes. Il n'est plus possible d'ignorer l'action des femmes en tant qu'actrices politiques ou actrices sociales de premier plan dans la prévention, la résolution des conflits et in fine l'instauration de la paix et de la sécurité.

Les instruments et déclarations adoptés au niveau international n'ont cessé d'affirmer l'influence du respect des droits des femmes sur le maintien et le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales. La dernière résolution en date du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité (2122) a été adoptée en octobre 2013 avec un fort soutien de la France. Cependant, treize ans après l'adoption de la résolution 1325, l'absence des femmes aux tables des négociations des accords de paix est encore criante et elles restent largement sous-représentées au sein des instances politiques et de transition. De nombreux pays n'ont toujours pas adopté un plan national de mise en œuvre de cette résolution.

En période de conflit, les femmes continuent d'être prises pour cibles et subissent les violences les plus insoutenables. Dans de nombreux pays, les crimes sexuels sont utilisés comme arme de guerre par les parties au conflit. Les auteurs de ces crimes jouissent de la plus grande impunité, contribuant à banaliser ces crimes, alors même que les victimes subissent stigmatisation et abandon et qu'elles peinent à accéder aux services médicaux et psycho-sociaux nécessaires. C'est la raison pour laquelle, en République démocratique du Congo (RDC) où ces violences ont atteint des niveaux tels que la société en est durablement déstructurée et affectée, la FIDH et ses ligues se sont engagées dans une mobilisation pour [changer la donne contre l'impunité](#) et afin d'aider les victimes à obtenir justice et réparation.

Les discriminations à l'égard des femmes, qui favorisent et alimentent de telles violences, persistent en droit et en fait. Sur le continent africain, seul un pays – le Cap vert – a adopté une législation qui respecte le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes.

En favorisant la promotion et le respect effectif des droits des femmes tout comme leur représentation politique, les États et les sociétés peuvent garantir une contribution essentielle et nécessaire à la paix et la sécurité. Mettre en pratique cette perspective commence dès à présent, en premier lieu au sein des sommets politiques tel que celui de l'Élysée.

### **3. Pour une doctrine politique française équilibrée et renouvelée à l'égard de l'Afrique**

Il est temps de mettre en œuvre une nouvelle approche politique de la France en Afrique : contestée politiquement en raison de son approche post et néo colonialiste pendant plus de 40 ans ; contestée économiquement par des partenaires qui ne voient dans l'Afrique contemporaine que les richesses naturelles du continent ; contestée moralement pour la politique migratoire restrictive mise en place par les gouvernements successifs, la France doit refonder son approche politique pour faire de la relation Afrique-France une relation équilibrée, équitable et solidaire.

Le sommet de l'Élysée doit marquer les relations franco-africaines comme le discours de la Baule en 1990 avait constitué un virage doctrinal pour la France et donc pour une grande partie de l'Afrique. Ce sont bien les enjeux démocratiques et des droits de l'Homme élevés au rang de stratégie et d'exigence politique qui ont donné au discours de La Baule son importance et son caractère concret. Il ne s'agit plus d'imposer une ligne à suivre, mais de proposer un partenariat nouveau, fort pour certain d'une histoire commune, ambitieux pour tous d'une relation d'intérêt et d'estime.

Il est nécessaire de relancer une vision française d'une Afrique au dynamisme économique, social, culturel, politique, diplomatique et humain qui fait du continent africain le continent du XXIème siècle. Il s'agit de promouvoir la **vision d'une relation rééquilibrée, équitable, d'intérêt mutuel et solidaire dont le ferment est une histoire partagée, parfois douloureuse, mais indissociable et**

**intimement liée.** La traduction pratique de cette nouvelle relation est : la mobilisation diplomatique et militaire de la France pour le Mali et la Centrafrique, dans le cadre des Nations unies, mais surtout à la construction d'une réponse proprement africaine au rétablissement de la paix et de la sécurité sur le continent ; et devrait être notamment son soutien à la démocratisation des instances intergouvernementales, en particulier l'obtention pour l'Afrique d'un siège au Conseil de sécurité. Côté africain, une responsabilisation accrue des États africains dans leur contribution à la paix et la sécurité mondiale est nécessaire tout comme leur engagement résolu en faveur de la lutte contre l'impunité et la justice sur le continent et de la promotion de son caractère universel. Un des enjeux est de ne plus opposer la Cour pénale internationale et l'Afrique mais que l'Afrique contribue à faire de la CPI un organe pleinement universel. La paix et la sécurité qui demeurent les ferments de l'expansion démocratique ne peuvent exister ou perdurer non plus sans le nécessaire respect des droits fondamentaux des droits humains.

## Recommandations

La Déclaration finale du Sommet de l'Élysée devrait inclure que :

- Les valeurs communes et partagées entre l'Afrique et la France sont les droits humains, la démocratie, la solidarité et le bien-être social ;
- Le soutien indéfectible des États aux pays faisant face aux défis sécuritaires, au terrorisme, à la piraterie et à l'instabilité, dans le cadre de la légalité internationale notamment des résolutions du Conseil de sécurité et des normes des Nations unies ainsi que des dispositions internationales de protection des droits humains ;
- Le soutien à un leadership africain pour une réponse africaine rapide et efficace aux crises et aux menaces et notamment le soutien à l'Union africaine y incluant une prise en compte des recommandations de la société civile sur la prévention, gestion et règlement des crises et des conflits ;
- La sécurité et la paix ne peuvent être garanties sans processus démocratique basé sur des élections régulières, transparentes et crédibles ; sans une justice équitable, indépendante et impartiale dont la responsabilité première relève des États et de la justice internationale en dernier recours ; et sans le nécessaire respect des libertés fondamentales et des libertés publiques, conditions d'une démocratie apaisée capable de se défendre des attaques des forces antidémocratiques (coup d'État militaires, terrorisme, etc) ;
- Les réformes des armées et du secteur de la sécurité demeurent une priorité pour faire face aux défis sécuritaires tels que le terrorisme, les trafics transnationaux ou encore les conflits civils mais aussi pour les défis démocratiques afin de mettre fin à la répression de toute contestation et aux coups d'État à répétition ;
- L'action des États africains et de la France doit placer la promotion et la protection des droits des femmes au cœur du combat en faveur des droits humains : passer des engagements à la pratique (mise en œuvre des principaux instruments internationaux), abolir les lois discriminatoires, lutter contre l'impunité des crimes sexuels (comprenant adoption de législation adaptée, poursuite des auteurs de ces crimes et mises en œuvre effective des mesures de réparation aux victimes) et agir pour une participation effective des femmes à la recherche de solutions durables aux crises que connaît le continent.
- Le soutien à la démocratisation des institutions internationales et l'obtention d'un poste permanent au Conseil de sécurité des Nations unies pour l'Afrique.
- Le soutien à la société civile indépendante constitue une priorité pour les États, en ce que leur liberté et leur action contribue à garantir, les libertés publiques et individuelles, l'équilibre des pouvoirs et des sociétés dynamiques basées sur des valeurs universelles.